

Doc. 11396  
1<sup>er</sup> octobre 2007

## L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur : Baronne HOOPER, Royaume-Uni, Groupe démocrate européen

### Proposition de la commission

*Ajouter deux paragraphes après le paragraphe 11 du projet de résolution :*

1. L'Assemblée élargie prend acte de la demande mondiale croissante pour une éducation de qualité dès l'école primaire et tout au long de la vie. La qualité de l'éducation ne se mesure pas uniquement à l'aune de l'acquisition de connaissances et de compétences mais est également déterminée par la faculté d'acquérir les aptitudes sociales nécessaires à l'épanouissement de chaque individu et à l'harmonie de la société.
2. L'Assemblée élargie se félicite du programme internationalement reconnu pour le suivi des acquis des élèves (PISA), mis en œuvre par l'OCDE, et du rôle important joué par le Conseil de l'Europe et l'Unesco dans le Processus de Bologne en Europe. Par conséquent, elle appelle les Etats membres de l'OCDE, de l'Unesco et du Conseil de l'Europe et leurs ministres de l'éducation à élaborer une politique-cadre d'éducation mondiale pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Cette politique-cadre pourrait mettre l'accent notamment sur les programmes scolaires et universitaires, l'évaluation de la qualité ainsi que la reconnaissance des périodes d'étude et des qualifications. L'Assemblée élargie invite le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à nouer les contacts nécessaires et à organiser une réunion préparatoire.

### Exposé des motifs

1. A la 22<sup>e</sup> session de leur conférence permanente à Istanbul (4 - 5 mai 2007), les ministres européens de l'éducation des 49 Etats qui ont signé la convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe (STCE n°18) ont rappelé les quatre buts principaux de l'éducation qui ont été également adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans sa Recommandation Rec (2007) 6 relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur : (1) la préparation à un emploi durable, (2) la préparation à une vie de citoyen actif dans des sociétés démocratiques, (3) le développement personnel et (4) le développement et la consolidation, par l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, d'une base de connaissances approfondies et diversifiées. Dans un environnement mondial, ces buts ne peuvent être réalisés qu'en tenant compte des défis mondiaux.
2. Cette mondialisation de l'éducation est un phénomène croissant. Le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), mis en œuvre par l'OCDE, a été étendu à de nombreux Etats non membres de l'OCDE qui font tous partie soit du Conseil de l'Europe, soit de l'Unesco. En coopération avec l'Unesco, le Conseil de l'Europe a élaboré, en 1997, la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STCE n°165). Cette convention ne

concerne que l'Europe mais son contenu et ses normes devraient se retrouver dans les politiques éducatives au niveau mondial. Les échanges d'étudiants et de professeurs se sont considérablement développés au cours des dernières décennies et la tendance reste à la hausse, l'apprentissage à distance et l'apprentissage électronique représentant un autre facteur qui entre en jeu dans ce processus.

3. Il est par, conséquent, opportun que les ministres de l'éducation prennent en compte l'évolution de la situation, la demande et les possibilités au niveau mondial et analysent les réponses communes qui peuvent être apportées à ces défis. Le meilleur moyen de le faire serait de lancer une action concertée et conjointe des organisations clés actives dans ce domaine en Europe, à savoir le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'Unesco. Certes, l'Union européenne finance et détermine ainsi les politiques de l'éducation mais elle n'est pas encore en mesure de décider des politiques éducatives au nom de ses Etats membres et des ministres de l'éducation. Néanmoins, il serait bon de chercher à assurer la coordination dans ce domaine avec les activités de l'Union européenne.

\* \* \*

*Commission chargée du rapport* : Commission des questions économiques et du développement

*Commission saisie pour contribution* : Commission de la culture, de la science et de l'éducation

*Renvoi en commission* : mandat permanent

*Contribution* approuvée par la Commission le 1<sup>er</sup> octobre 2007

*Chef du Secrétariat* : M. Grayson

*Secrétaires de la Commission* : M. Ary, M. Dossow